



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 mai 1996

**Acquisition d'une parcelle de terrain
sise 52 rue de Bessac - Propriété**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 MAI 1996

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

M. et Mme [REDACTED] sont propriétaires de la parcelle sise 52 rue de Bessac, cadastrée section BN n° 412.

Or, le jardin situé à l'arrière de la maison d'habitation est en zone inondable et s'inscrit dans le site du projet de la Coulée Verte ; il convient de l'acquérir afin que la Ville de NIORT puisse ainsi à terme avoir la possibilité d'aménager ce quartier en zone naturelle et réserver éventuellement un espace supplémentaire pour agrandir le parking actuel de Bessac situé à proximité.

M. et Mme [REDACTED] ont accepté la proposition d'acquisition par la Ville de ce jardin, d'une surface approximative de 902 m², pour un prix total de 95.000 F, conformément à l'avis des Domaines ; en contrepartie, la Ville de NIORT renonce à exercer son droit de préemption sur la partie habitation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu exposés ci-dessus ;
- autoriser le Maire à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître FAUCHER, Notaire à NIORT, étant précisé que tous les frais découlant de cette acquisition (frais de géomètre, émoluments du Notaire) seront à la charge de la Ville.

Le montant de la dépense sera imputée sur le chapitre 906-6532-2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)